Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

004-240400374-20121105-D2012103-DE



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2012

Publication: 09/11/2012

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille douze, le 5 novembre à quatorze heures trente, les membres du Bureau se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

<u>PRESENTS</u>: Mmes ISAIA Monique, JAUBERT Sylvie, MM. PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TIRAN Michel, NICOLAO Michel, BULTEL Jean-Pierre et VAGINAY Bruno.

EXCUSES: M. GRANIER Max.

Délibération n°2012/103

OBJET: CHARTE FORESTIERE UBAYE PAYS DE SEYNE - AVENANT CONVENTION CCVU / COMMUNE DE MÉOLANS-REVEL POUR MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LA MAISON DU BOIS

Le Bureau,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2012/56 du 24 mai 2012 au terme de laquelle il a décidé :

- > d'engager l'opération de mise en œuvre de la charte forestière de territoire,
- d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage de cette opération des Communautés de communes « Ubaye Serre-Ponçon » et « Pays de Seyne », qui consiste au portage technique et financier de la démarche.

CONSIDÉRANT que la résidence administrative de l'agent en charge de l'animation de la Charte Forestière est la Maison du Bois afin d'affirmer la vocation d'animation de la filière bois de cet équipement.

CONSIDÉRANT que la convention signée entre la CCVU et la commune de Méolans-Revel pour la mise à disposition de locaux au sein de la Maison du Bois arrive à échéance le 26.01.2013

VU la délibération du 09 Avril 2008 portant délégation de certaines attributions au Bureau

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

➤ AUTORISE le Président à signer un avenant de prolongation de cette convention pour une durée d'un an à compter du 01.02.2013,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme

> Le Président, M.LANTRANCHI

Bureau de la C.C.V.U

Séance du 05 Novembre 2012